

MÉDIATHÈQUE

« Espace Jules Verne »

Règlement Intérieur et Tarifs

Bibliothèque

Multimédia

Ludothèque



Bibliothèque

Le prêt est limité à trois livres et trois périodiques par adulte inscrit, quatre livres et quatre périodiques par enfant inscrit, pour une durée de trois semaines maximum.

Celui des nouveautés est limité à deux exemplaires pour une durée de deux semaines.

En cas de retard des lettres de rappel sont adressées et sans restitution des documents dans le délai prévu et au-delà du deuxième rappel le prêt est suspendu d'une durée équivalente à celle du retard.

Les livres doivent être rendus en parfait état. Un livre abîmé ou perdu, doit être remboursé ou remplacé.

Merci de signaler tout changement d'adresse ou de N° de téléphone.

Adhésion / Prêts

Annuelle et obligatoire afin de bénéficier de prêts.

Adultes	
Brévinos	Hors commune
17€ 3 livres, 3 périodiques	17 € 3 livres, 3 périodiques
Enfants	
Brévinos	Hors commune
3 € 4 livres, 4 périodiques	3 € 4 livres, 4 périodiques
Vacanciers : Adultes ou Enfants	
5 € pour 15 jours	Caution : 80 €

Multimédia

Accès direct à l'ordinateur, il possède une station d'accueil pour les ordinateurs portables. Sont proposés régulièrement des ateliers et formation permettant une approche des techniques de l'informatique.

L'utilisation des PC se fait sous l'entière responsabilité des utilisateurs ou de leurs responsables légaux.

Modalité de connexion à Internet :

- Présentez une pièce d'identité à l'animateur
 - Connectez-vous à Internet.
 - Signalez l'arrêt de la connexion.
 - Réglez le montant de la connexion et éventuellement celui des impressions à l'animateur qui vous remettra un reçu.

Les recherches d'emploi et la rédaction des CV sont gratuites, mais les impressions restent à la charge du demandeur.

Le logiciel de travail est OpenOffice.org.

Les données de travail pourront être enregistrées sur clef USB ou disque dur externe.

Aucun enregistrement de données n'est autorisé au-delà de la durée de connexion.

Aucun chargement de programme n'est autorisé.

Connexion Internet	Impressions
2 € de l'heure	A4 Noir et Blanc : 0,15 €
	A4 Couleur : 0,30 €

Possibilité de Scanner des documents et d'imprimer

Ludothèque

La Ludothèque est un lieu ouvert et libre. Aux heures d'accueils de public, chaque personne peut venir et repartir quand elle le désire, les entrées et les sorties sont libres. Pour cette raison, les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte. L'adulte accompagnant reste seul responsable et veille à la sécurité de l'enfant dans la structure.

Adhésion / Prêts

Familiale et annuelle. Obligatoire pour pouvoir profiter des prêts de jeux.

Bréviinois	Hors commune *
10 €	10 €

*Aucune inscription ne sera faite pour des vacanciers

Une carte ''famille'' sera délivrée lors de la première inscription.

Chaque famille adhérente peut emprunter 2 jeux et les conserver 3 semaines maximum.

Par respect pour les autres adhérents, il est important de respecter cette durée d'emprunt.

Pour éviter les abus répétitifs, une pénalité pourra être demandée.

Horaires de prêt

En dehors des plages horaires mises en place pour le prêt ou pour l'accueil au public, ni vérification, ni conseil, ni enregistrement de prêt ne seront fait.

État du jeu

Avant le départ d'un jeu en prêt, l'adhérent pourra vérifier l'état du jeu.

L'état du jeu sera contrôlé dans les 2 jours suivant le retour. Si celui-ci est détérioré ou des pièces perdues, l'adhérent sera immédiatement prévenu.

Le jeu ne doit pas être réparé par l'adhérent, de sa propre initiative.

Les Règles de respect :

Adhérent

L'adhérent accepte les règles de la vie dans l'enceinte de la structure.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Non accompagnés, ils ne pourront ni jouer, ni emprunter les jeux de la Ludothèque.

Les enfants de plus de 10 ans ou plus peuvent venir jouer sur place non accompagnés mais ils restent cependant sous la responsabilité des parents.

Matériel

Par respect pour les autres adhérents et envers la Ludothèque, il est évident de respecter le ''matériel jeu''.

Les pièces perdues ou détériorés lors du prêt ou en jouant sur place seront dédommagées à hauteur d'un 1 € par pièce perdue. Cependant si la perte empêche le bon déroulement du jeu, le remplacement complet, à l'identique de celui-ci sera exigé.

Des fautes graves et répétées peuvent entraîner l'exclusion du lieu et le non renouvellement de la cotisation.

Responsabilités

Les limites d'âge préconisées par le fabricant doivent être impérativement respectées. La Ludothèque ne peut être tenue responsable des incidents pouvant résulter du mauvais usage des jeux prêtés.

Brév'Lire décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols de sacs ou d'effets personnels.

L'Association se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, les dommages corporels ou les dégâts matériels causés par autrui.

Si les conditions de sécurité ne sont plus assurées, le personnel ou les bénévoles de la Ludothèque se réservent le droit de limiter le temps de présence et le nombre des adhérents sur le site.

La responsabilité de la Ludothèque ne peut être engagée hors de ses murs.

Celle-ci ne peut être responsable des incidents pouvant résulter de l'usage des jouets prêtés.

Pour tous renseignements

Espace Jules Verne
30 avenue Jules Verne
44250 Saint-Brevin-les-Pins

Tél : 02.40.27.45.80

mail : mediathequesaintbrevin@orange.fr